

**ARRÊTÉ N° T2001529**

**Réglementant temporairement et à titre d'essai la circulation et le stationnement sur l'ensemble des voies de la Commune de Marseille dans le cadre de circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19.**

Nous, Maire de Marseille

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1

**Vu** le Code de la route

**Vu** le Code Pénal, notamment l'article R610.5

**Vu** le décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 du 16 mars 2020 et suivants.

**Vu** l'arrêté P1901422 réglementant les zones de stationnement payant sur les voies de la commune de Marseille.

**Vu** l'arrêté de délégation de signature n°2018\_01181\_VDM

**CONSIDÉRANT** les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de COVID-19 qui modifie l'activité et l'organisation municipale et afin de limiter les impacts et d'assurer la continuité du service public.

**CONSIDÉRANT** que pour limiter les déplacements individuels des mesures en matière de circulation et de stationnement doivent être prises sur l'ensemble du territoire de la commune sans délai.

**ARRÊTONS :****Article 1 : à compter du 18 mars 2020 :**

Pour toutes les voies payantes de la commune, le caractère payant du stationnement est suspendu.

**Article 2 :** Les formalités d'horodatage de l'arrivée du véhicule, applicables aux usagers horaires, sont suspendues.

**Article 3 :** Cette décision suspensive est sans effet sur la durée de validité des abonnements en cours.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions du code de justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Marseille, en l'Hôtel de Ville, le 17 mars 2020

Pour le Maire  
Par Délégation  
Le Directeur de la Mobilité et du Stationnement  
Direction Générale Adjointe à la Sécurité

Laurent CLOUCHOUX